



## Déclaration du Conseil syndical

### **Pour le retrait du projet de loi de la retraite par points, Pour le maintien du Code des pensions civiles et militaires**

**Réunis en Conseil syndical le 9 mars 2020, nous réaffirmons notre opposition au système universel de retraite par points que le gouvernement veut mettre en place, système entièrement dépendant du respect de « l'équilibre financier ».**

Le texte de loi confirme la destruction de l'ensemble des régimes de retraites de retraite et précise le rythme et le calendrier de la disparition des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires.

Il permet en outre au gouvernement de recourir aux ordonnances et aux décrets pour « préciser » le contenu de la loi. Avec 23 ordonnances et 142 décrets, tout serait donc entre les mains du gouvernement, dans un arbitraire total !

Alors que nous sommes mobilisés depuis des mois, alors que, selon toutes les enquêtes, les deux tiers des français demandent au gouvernement de retirer son texte, celui-ci décide, le 29 février, d'utiliser le 49-3 ! Dans le même temps, au prétexte de l'épidémie de Coronavirus, il limite drastiquement les rassemblements.

Dès le 29 février au soir, les salariés ont réagi par des rassemblements spontanés, n'attendant pas la journée d'action annoncée du 31 mars. Du 2 au 5 mars, les syndicats ont appelé à des actions locales, à des grèves.

**Ce passage en force d'une réforme déjà antidémocratique par son contenu provoque colère et indignation et exige une riposte à la hauteur de l'attaque !**

Plus que jamais, comme nous l'avons déjà exprimé lors de notre précédent conseil syndical, il est nécessaire de fédérer toutes les professions, qui, depuis le 5 décembre, à un moment ou un autre, se sont mobilisées pour obtenir le retrait de ce projet de réforme de retraite par points.

Il est clair que les actions « visibles » ou « les temps forts » n'ont pas fait céder le gouvernement. Au contraire, il persiste au mépris de la démocratie.

**Ce qu'attendent les enseignants comme les autres salariés, c'est un appel clair et unitaire au blocage total du pays et de l'économie par la grève générale.**

C'est la seule façon de répondre à ce véritable coup d'état social !

Cela ne réglerait peut-être pas tout mais c'est légitime et ce serait un point d'appui pour tous les salariés qui refusent la destruction de leurs acquis et restent déterminés à faire reculer le gouvernement. Il permettrait à tous de repartir et d'éviter l'isolement et le découragement. Il pourrait imposer le rapport de force pour gagner.

**Faire reculer le gouvernement sur les retraites ouvrirait la voie pour gagner sur le reste.**

Nous sommes à la veille de l'annonce des fermetures de classes et au vu de la dotation en postes, inévitablement, cela va être la catastrophe sur le département, comme partout d'ailleurs. Nous savons que cela signifierait une nouvelle détérioration de nos conditions de travail et nous devons préparer la mobilisation des collègues pour défendre les postes et les classes.

Pour le conseil syndical, le préalable à toute négociation sur les salaires des enseignants est le retrait de la réforme des retraites. C'est pourquoi nous refusons la pseudo revalorisation du ministre

Blanquer, en contrepartie d'une redéfinition de obligations réglementaires de services, illusoire compensation des pertes financières engendrées par cette réforme.

Ce que voudrait imposer le gouvernement, c'est une vie professionnelle de plus en plus difficile et la perspective d'une retraite de misère ! Ce n'est pas un hasard si de plus en plus de collègues veulent démissionner. Il faut que cela s'arrête !

Le 2 mars, le bureau confédéral FO a estimé que le moment était venu de quitter la conférence sur l'équilibre et le financement du système des retraites. Constatant que l'objectif du gouvernement était d'exiger un allongement de la durée de travail et de respecter l'équilibre financier du système et que, sans accord trouvé dans le cadre de cette conférence, c'est le gouvernement qui déciderait, la confédération a estimé que la liberté de négociation et la pratique contractuelle n'étaient pas garanties. Le 3 mars, la CGT a quitté à son tour la conférence.

**Nous estimons que la confédération devrait, sans délai, prendre l'initiative de proposer aux autres organisations de lancer un appel unitaire à la grève générale et de l'organiser avec les UD, avec les fédérations, dans les administrations, les entreprises et les services.**

Nous invitons tous les collègues à prendre connaissance de cet appel, à en discuter et à participer massivement aux réunions d'information syndicale du SNUDI-FO 13.

Nous nous adressons aux autres syndicats du premier degré pour leur proposer d'adopter un appel commun.

***Adopté à l'unanimité,  
Marseille, le 9 mars 2020.***